



## CAHIER DES CHARGES

# CREATION DU SITE INTRANET DES SERVICES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

### ARTICLE 1 - CONTEXTE

Le Parc national des Pyrénées, établissement public de l'Etat, souhaite se doter d'un site intranet à destination de ses services et des agents de l'établissement.

Depuis 2003, le Parc national des Pyrénées dispose d'un site intranet. Il s'agit d'un espace de stockage de documents. Les agents y cherchent essentiellement les comptes rendus, délibérations et actes administratifs...

Aucune actualité n'est en ligne.

La vie de l'établissement n'y est pas retranscrite.

Le nouvel intranet à mettre en place participera à la communication interne de l'établissement. Il devra proposer des informations sur la vie du Parc national, les événements internes, mes animations, réunions, lancement de projets, ressources humaines, formation, avis de concours, procédures ... devront être disponibles pour le personnel.

Une nouvelle arborescence a été définie en interne.

L'Office français de la biodiversité dispose d'un intranet. Les Parcs nationaux et le Parc national des Pyrénées sont rattachés à l'Office français de la biodiversité.

A ce titre, l'Office français de la biodiversité a accepté de mettre à disposition du Parc national des Pyrénées son modèle d'intranet afin qu'il puisse servir point de départ pour la création du futur site intranet du Parc national des Pyrénées.

La mission consistera donc à adapter le modèle du site intranet de l'Office français de la biodiversité en site intranet du Parc national des Pyrénées. Il s'agira d'une adaptation.

### ARTICLE 2 - OBJECTIFS

Le Parc national des Pyrénées souhaite disposer d'un intranet afin que ses agents puissent disposer des informations relatives à leurs besoins quotidiens. Il veut informer les agents sur la vie de l'établissement (*présentation de projets, actualités des projets, résultats de suivis naturalistes, vie des vallées, animations, ...*).



### **ARTICLE 3 - OBJET DE LA MISSION**

La présente consultation consiste en l'adaptation du site intranet de l'Office français de la biodiversité en site intranet du Parc national des Pyrénées ainsi qu'en la formation des personnels amenés à utiliser l'outil d'administration et à le maintenir (*en option*).

La prestation générale se décompose ainsi :

1. adaptation du site intranet de l'Office français de la biodiversité en site intranet du Parc national des Pyrénées,
2. formation des administrateurs et contributeurs,
3. maintenance technique et assistance fonctionnelle (*en option*).

### **ARTICLE 4 - ADAPTATION DU SITE INTRANET DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE EN SITE INTRANET DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

#### **4.1 - Arborescence du site intranet de l'Office français de la biodiversité**

L'Office français de la biodiversité a mis à disposition du Parc national des Pyrénées son site intranet. L'arborescence de l'Office français de la biodiversité est présentée en annexe 1.

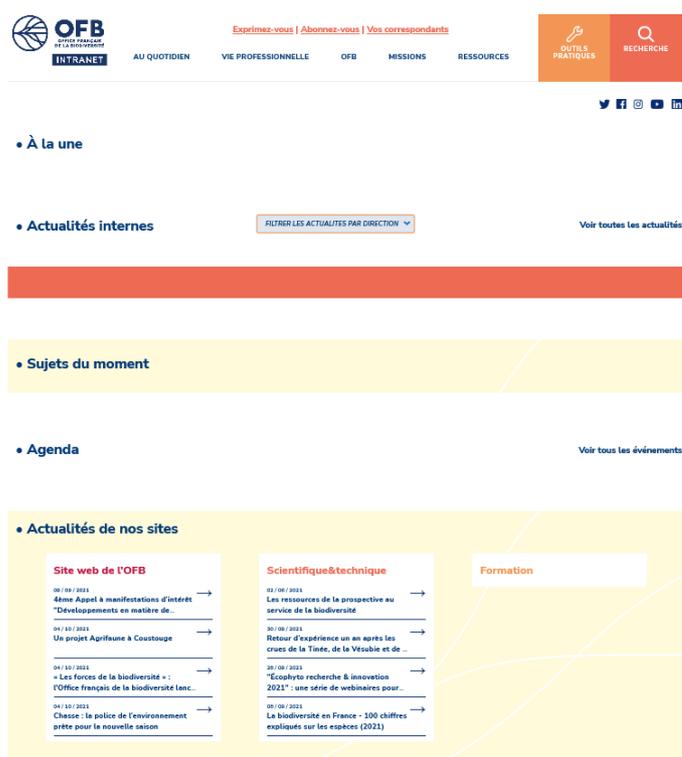
Le prestataire aura pour charge l'adaptation de ce site intranet et son arborescence pour répondre aux besoins du Parc national des Pyrénées.

## 4.2 - Arborescence du futur site intranet du Parc national des Pyrénées

Le Parc national des Pyrénées a défini une arborescence qui devra être reprise dans le site intranet de l'Office français de la biodiversité. Le prestataire aura pour charge l'adaptation de ce site intranet pour le Parc national des Pyrénées. L'arborescence du Parc national des Pyrénées est présentée en annexe 2.

## 4.3 - Adaptation graphique du site intranet de l'Office français de la biodiversité en site intranet du Parc national des Pyrénées

Le site intranet de l'Office français de la biodiversité revêt aujourd'hui ce graphisme.



Le prestataire devra faire évoluer le graphisme du site intranet de l'Office français de la biodiversité sans pour autant le modifier de façon structurelle. Le nouveau site intranet devra reprendre la charte graphique du Parc national des Pyrénées composée d'un logo et d'une couleur type. Le prestataire pourra s'inspirer du graphisme décliné pour le site internet du Parc national des Pyrénées afin de l'adapter.

Le prestataire retenu proposera une approche graphique adaptée pour le site intranet. Elle portera sur l'ensemble des pages.

Par ailleurs, la démarche graphique devra viser prioritairement l'ergonomie et la facilité d'accès aux informations.

## ARTICLE 5 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES

### 5.1 - Solution logicielle

L'actuel modèle intranet de l'Office français de la biodiversité fonctionne sous « *DRUPAL 8.9.13* ». Le prestataire devra évaluer s'il est nécessaire de le mettre à jour.

Il se chargera de l'installation de l'intranet sur le serveur mais devra tout de même produire un guide d'installation détaillé qui sera intégré au plan de reprise d'activité (*PRA*) interne.

### 5.2 – Hébergement

Le Parc national des Pyrénées mettra à disposition du prestataire un serveur externe virtualisé de production devant héberger la version finale de l'intranet. Ce serveur hébergera l'intégralité du projet (*base de données / applicatif / fichiers*). Les opérations de sauvegarde seront assurées par le Parc national des Pyrénées.

Le prestataire devra néanmoins faire une proposition de dimensionnement des caractéristiques techniques (*espace disque/CPU/RAM, ...*) permettant d'obtenir une bonne qualité de service.

Le prestataire pourra proposer le système d'exploitation qui lui semble le plus approprié pour le projet. La condition étant que ce système d'exploitation devra être une solution libre « *open source* » (*ex : Debian / Ubuntu server ...*).

Le Parc national des Pyrénées mettra à disposition du prestataire des accès SSH à ce serveur pour lui permettre la mise en production ou pour toutes autres phases intermédiaire nécessaire. Cet accès sera interrompu à la fin de la prestation.

### 5.3 - Nom de domaine

Le nom de domaine sera créé par le Parc national des Pyrénées et correspondra à [intranet.pyrenees-parcnational.fr](http://intranet.pyrenees-parcnational.fr)

### 5.4 - Sécurisation applicative

Le serveur de production étant sur un hébergement externe, le prestataire devra intégrer à l'intranet un système d'authentification des utilisateurs et de gestion des droits selon trois niveaux :

- administrateur : accès intégrale à la configuration de l'application,
- contributeur : permet de publier des rubriques,
- lecteur : consultation uniquement.

L'administrateur de l'intranet devra être en mesure de facilement créer des utilisateurs et de leur attribuer un de ces rôles.

## ARTICLE 6 – CONTENUS

### 6.1 - Organisation et hiérarchisation des contenus

L'organisation des contenus sera prépondérante pour l'efficacité et l'utilisabilité du site intranet.

## 6.2 - Intégration des contenus

Le prestataire ne sera pas chargé de l'intégration des contenus du site intranet. Le Parc national des Pyrénées se chargera de cette intégration.

### ARTICLE 7 – FORMATION

Le prestataire devra assurer la formation des administrateurs et des contributeurs pressentis afin qu'ils soient en mesure de gérer l'ensemble des contenus et d'utiliser toutes les fonctions retenues.

Cette formation sera prévue pour environ vingt contributeurs et cinq administrateurs.

La formation se déroulera en présentiel au siège du Parc national des Pyrénées à Tarbes. Le prestataire doit former les utilisateurs de la solution de sorte qu'ils soient opérationnels dans les fonctions et pour les tâches qui leur sont imparties.

Un guide d'utilisation numérique devra être remis à l'issue de la formation, ainsi qu'une version papier pour chaque participant. Le guide d'utilisation sera rédigé en français. Il s'agit de documents adaptés et personnalisés à la solution technique livrée et non de documents génériques.

### ARTICLE 8 – LIVRAISON

Cette étape comprend l'installation et la mise en ligne suite aux opérations de vérification. Le prestataire assurera les tests de fonctionnement et la mise en ordre de marche du site.

### ARTICLE 9 – GARANTIE

La période de garantie démarre de manière effective à compter de l'émission du procès-verbal de vérification de service régulier (VSR) qui valide et clôt la procédure.

La durée de garantie souhaitée est de douze mois.

Elle porte sur tout vice, défaut de conception ou de fonctionnement normal, qu'ils soient visibles ou cachés. Le prestataire s'engage à effectuer le diagnostic, à remplacer, réparer ou modifier, tout élément défectueux.

Le soumissionnaire précisera dans sa réponse le périmètre de cette garantie. Les éléments relatifs à la garantie s'appliqueront de plein droit au titulaire ou son repreneur éventuel ou toute personne agissant pour le compte de l'un ou l'autre.

### ARTICLE 10 - MAINTENANCE TECHNIQUE ET ASSISTANCE

La maintenance sera proposée dans le cadre de cette prestation de façon optionnelle.

Cette prestation comprendra l'assistance fonctionnelle (*téléphonique et mail*) et la correction des incidents et dysfonctionnements. La durée de la prestation sera précisée.

Le titulaire assurera une assistance fonctionnelle aux utilisateurs par téléphone et mail pour les personnes ayant suivi la formation. Elle concerne l'utilisation du socle technique et de l'outil d'administration. Elle sera assurée par le prestataire à compter de l'issue de la formation et jusqu'à la fin de la durée prévue du marché.

## **ARTICLE 11 - DEROULEMENT DE LA MISSION**

La mission sera ponctuée de réunions avec le maître d'ouvrage permettant de préciser les objectifs et de suivre l'avancée du projet.

La planification des réunions sera précisée par le prestataire dans sa proposition.

La durée de la mission sera précisée.

## **ARTICLE 12 – BUDGET**

La présente consultation s'inscrit dans une procédure adaptée de marché public dont le seuil est établi à 90 000,00 € toutes taxes comprises maximum.

L'offre la plus compétitive sera retenue.

## **ARTICLE 13 - PROPOSITION FINANCIERE**

Tous les postes suivants seront chiffrés, poste par poste, en valeur hors taxes et toutes taxes comprises.

## **ARTICLE 14 - DELAIS D'EXECUTION**

Le site intranet devra être livré au plus tard le jeudi 31 mars 2022 à 12 heures.

## **ARTICLE 15 - RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

Des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Pour le volet informatique : Monsieur Ludovic LE PONTOIS

Parc national des Pyrénées  
2, rue du IV septembre  
Boite postale 736  
65007 TARBES  
Tél. : 05 62 54 16 40  
E-Mail : [ludovic.lepontois@pyrenees-parcnational.fr](mailto:ludovic.lepontois@pyrenees-parcnational.fr)

Pour le volet contenu : Monsieur Eric SOURP

Parc national des Pyrénées  
2, rue du IV septembre  
Boite postale 736  
65007 TARBES  
Tél. : 05 62 54 16 40  
E-Mail : [eric.sourp@pyrenees-parcnational.fr](mailto:eric.sourp@pyrenees-parcnational.fr)

Pour les aspects administratifs du présent appel d'offre et la réponse à apporter :

Monsieur Yves HAURE  
Secrétaire général  
Parc national des Pyrénées  
2, rue du IV septembre  
Boite postale 736  
65007 TARBES  
Tél. : 05 62 54 16 40  
E-mail : [yves.haure@pyrenees-parcnational.fr](mailto:yves.haure@pyrenees-parcnational.fr)

## **ARTICLE 16 - CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

### **16.1 - Transmission des offres**

Les propositions sont à adresser à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées  
Parc national des Pyrénées  
2 rue du IV septembre  
Boite postale 736  
65007 TARBES

Elles devront être remise sous pli cacheté contre récépissé ou envoyées par voie postale avec accusé de réception.

### **16.2 - Date limite de réception des offres**

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, **avant le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 12 heures** – cachet faisant foi.

### **16.3 - Présentation de l'offre**

Les propositions doivent obligatoirement comporter :

1. une présentation de l'entreprise prestataire, présentant ses références, le nombre de personnes, les compétences, les secteurs d'activités privilégiés, et les expériences significatives pour la mission demandée.
2. une note technique et méthodologique démontrant une bonne compréhension de la demande et précisant la façon dont le prestataire entend décliner son intervention.
3. un devis répondant à la totalité des demandes formulées dans le présent cahier des charges ; le candidat fera clairement apparaître les différents éléments de la composition de la proposition financière.
4. le présent cahier des charges paraphé à chaque page par le prestataire et signé sur la dernière pages avec date, nom du signataire et cachet de l'entreprise.
5. une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée.
6. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN.
7. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat.
8. DC7 en cours de validité ou documents équivalents.

## **ARTICLE 17 - CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

Les offres devront être conformes aux dispositions du présent cahier des charges.

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- 30 % : qualité de l'offre de service.
- 30 % : références professionnelles et expérience de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs.
- 40 % : prix.

Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

## **ARTICLE 18 - MODALITES D'EXECUTION**

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande qui sera signée par Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées. Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives règlementaires.

L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

La commande est passée à titre forfaitaire.

Les prix sont réputés complets, non actualisables et non révisables.

Un bon de commande donnera lieu à des paiements à l'issue de chaque phase. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande. Les paiements se font, à exercice fait conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le mode de règlement choisi par le Parc national des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n°2002 – 231 du 21 février 2002. L'unité monétaire est l'€.

Fait à Tarbes, le vendredi 22 octobre 2021

# ANNEXE 1

## Arborescence du site intranet de l'Office français de la biodiversité

Arborescence actuelle		
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Au quotidien	Outils et connexions	
	Acheter / Commander	
	Se déplacer / voyager	
	Communiquer	
	Évaluer et se transformer	Proposer une amélioration
	Démarche développement durable	
	Protection des données personnelles	
Vie professionnelle	Qualité de vie au travail	
	Ma carrière	
	Se former	
	Ressources générales RH	
OFB	Organisation	Organisation
	Gouvernance	
	Documents cadres	Actes administratifs - ofb.gouv.fr
	Directions nationales	Direction de la communication ( <i>Dicom</i> )
		Direction des Outre-mer ( <i>DOM</i> )
		DGD Mobilisation de la société
Directions régionales		
Missions	Connaissance & expertise	
	Police de l'environnement	
	Appui aux politiques publiques	
	Gérer et restaurer les espaces protégés	
	Mobilisation de la société	
Ressources	Projets transversaux	
	Documentation S&T à l'OFB	
	Publications de l'OFB	Les publications de communication
	Ressources thématiques	
	Sites internet	Répertoire de ressources internet

## ANNEXE 2

### Arborescence du futur site intranet du Parc national des Pyrénées (*arborescence non contractuelle*)

Arborescence envisagée		
Home Page		
	Au quotidien	
	Vie professionnelle	
	Parc national des Pyrénées	
+	Actualités du Parc national	
	Lien vers site internet du Parc national	
	Lien vers page Facebook	
	Agenda ( <i>dates des animations, manifestations organisées par le Parc national dans les vallées et ailleurs</i> )	
	Dossiers : présentation de dossiers ou de sujets suivis par le Parc national	
	Expression libre	
<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Au quotidien</b>	Outils	Mémotel
		Revue de presse
		Charte graphique et logos
		Charte signalétique
		Modèles de documents
		Charte informatique
		Notices techniques
		Arborescence du site
	Applications en ligne	FRED
		EVA
		Virtualia
		GéoNature
		Cartothèque
		Photothèque
		ALAIR
AGE		
SEROLANE		
GED		
GéoOurs		
Budget	Notes de procédures et de commandes publiques	
Acheter et commander	Schéma de procédures, lettres de	

		commande, règles et modèles d'appel d'offres
	Se déplacer et voyager	Lien vers FRED Réserver un véhicule Liens vers agence de voyages
	Eco responsabilité interne	
<b>Vie professionnelle</b>	Règlement intérieur	
	Congés	Notes ARTT CET
	Se former	Liens vers catalogues de formation
	Ma carrière	Entretiens professionnels ( <i>circulaires, modèles d'entretien, notes de service,...</i> )
		Mobilité ( <i>lien vers les ministères, mobilité au fil de l'eau...</i> )
		Concours
		Retraite
	Prévention et risques	Fiches de poste
		Document unique
		Acteurs de prévention
Matériel et équipement	Livret Hygiène et sécurité	
	Radio	
<b>Parc national des Pyrénées</b>	Organisation	Mémotel
		Organigramme
	Projet d'établissement	
	Gouvernance	Conseil d'administration ( <i>compositions, arrêtés, règlement intérieur</i> )
		Conseil scientifique ( <i>compositions, arrêtés, règlement intérieur</i> )
		Conseil économique, social et culturel ( <i>compositions, arrêtés, règlement intérieur</i> )
		Commission d'indemnisation des dégâts ( <i>compositions, arrêtés, règlement intérieur</i> )